



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°2 DES 15 ET 16 NOVEMBRE 2019

SAISON 2019/2020

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel COZZI, Laurent DANIEL, Jean-Louis LARZUL, Patrick OCHALA

Assistent :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, Christian ALBE, Trésorier Général de la FFvolley

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à CHOISY LE ROI (94).

La réunion est ouverte à 17h, le vendredi 15 novembre 2019.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Le Secrétaire reprend l'ordre du jour :

1. Approbation PV du Conseil de Surveillance du 7 septembre 2019
2. Examen des PV du Conseil d'Administration
3. Examen des PV des commissions
4. Informations de la Présidente
5. Procédures et fonctionnement du Conseil de Surveillance
6. Répartition des tâches entre les membres du Conseil de Surveillance
7. Rapport des membres sur leurs activités
8. Informations du Président de la FFvolley
9. Point sur les comptes financiers
10. Programmation de la prochaine réunion

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après relecture et modifications, le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. EXAMEN DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'examen des procès-verbaux du Conseil d'Administration n'amène pas de remarque ou commentaire.

Le Conseil de Surveillance relève que le dernier procès-verbal du Bureau Exécutif date du 15 février 2019. Cette obligation de rédaction est réglementaire et inscrite dans l'article 21 des Statuts de la FFvolley. L'absence de documents ne permet pas aux membres du Conseil d'Administration d'assurer pleinement leurs missions telles qu'elles sont définies dans l'article 9 des Statuts de la FFvolley.

Le Conseil de Surveillance invite le Bureau Exécutif à rédiger et transmettre les procès-verbaux le plus rapidement possible.

3. EXAMEN DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS

A la lecture des procès-verbaux des diverses commissions centrales, il n'apparaît aucun élément amenant remarque ou questionnement.

Le Conseil de Surveillance relève que le Comité Ethique s'est réuni à diverses occasions mais qu'aucun procès-verbal n'a été rédigé ni publié. Le Conseil de Surveillance recommande vivement que toutes les décisions, surtout celles entraînant une saisine du Conseil de Discipline, puissent apparaître dans un compte-rendu et être publiées.

4. INFORMATION DE LA PRESIDENTE

Ligue de Wallis et Futuna

Suite à l'audit administratif et financier de la Ligue de Wallis et Futuna, le Bureau Exécutif de la FFvolley a proposé à la Ligue un accompagnement. Dans ce cadre, le Bureau Exécutif propose qu'un des membres du Conseil de Surveillance participe à ce suivi.

Le Conseil de Surveillance émet un avis favorable et propose Aline GEMISE-FAREAU.

5. PROCEDURES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors du Conseil de Surveillance des 13 et 14 avril 2018, les membres s'étaient prononcés sur la mise en place du Comité Ethique. A la demande du Bureau Exécutif trois membres avaient été désignés par le Conseil de Surveillance pour y siéger.

Madame Aline GEMISE-FAREAU informe le Conseil de Surveillance de sa démission de cette instance. Le Conseil de Surveillance désigne M. Jean-Louis LARZUL pour la remplacer.

6. REPARTITION DES TACHES ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Secrétaire fait un point concernant la participation des membres du Conseil de Surveillance aux diverses commissions.

Suite aux différents échanges, lors de la précédente mandature, il avait été décidé que les membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux des commissions mais uniquement à titre consultatif et cela conformément aux Statuts.

A l'unanimité les membres sont favorables à la poursuite de cette position.

7. RAPPORT DES MEMBRES SUR LEURS ACTIVITES

Rapport Arbitrage

Aline GEMISE-FAREAU et Jean-Paul ALORO présentent leurs réflexions concernant le fonctionnement et les coûts inhérents à l'arbitrage. Celles-ci font suite aux travaux déjà réalisés.

Les pistes de travail sont nombreuses : perte des arbitres, désignations, tarification des indemnités d'arbitrages, déplacements ...

Beach Volley

Patricia MAZZOLA présente les premières données quantitatives et financières qu'elle a recueillies dans le cadre de l'analyse du secteur Beach. Elle présentera une synthèse de ce travail prochainement.

Fusion des Ligues

Laurent DANIEL informe que le travail engagé dans le cadre de l'analyse de la fusion est en phase de relecture et d'échanges. Il sera présenté lors du prochain Conseil de Surveillance.

Suivi Social

Le tableau de bord de suivi social est remis en séance.

Outre l'augmentation de la masse salariale (dont une partie provient du travail supplémentaire pour l'Euro et sera l'objet d'une facturation spécifique au Comité d'Organisation), il est souligné l'augmentation constatée sur la masse salariale des salariés administratifs, conséquence principalement des décisions prises en 2018 mais également de l'augmentation généralisée supérieure à l'inflation effectuée en 2019.

Suivi produits des licences

Point important dans les recettes de la FFVolley, le Conseil de Surveillance souhaite la mise en place d'un suivi mois par mois permettant de connaître à tout moment l'état de ce poste dont le calcul doit tenir compte de deux saisons sportives.

Ce suivi se fait avec la collaboration de la CCF.

Suivi des notes de Frais

Patrick OCHALA va assurer le suivi des frais de déplacements conjointement avec Aline GEMISE-FAREAU.

8. INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

8.1 Dossier Comité Départemental de Volley des Bouches du Rhône

Dans le cadre de ce dossier, les membres du Conseil de Surveillance regrettent la désignation d'un médiateur.

Le Comité de Gestion avait assuré sa mission avec sérieux et explicité son travail lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental. La nomination d'un médiateur aurait pu entraîner une remise en cause du travail exécuté. Le Conseil de Surveillance n'est pas favorable à la multiplication des procédures surtout lorsque la mission a été menée à bien et en collaboration avec l'Exécutif, sans problème particulier.

Le Président de la FFvolley évoque un contentieux particulier pour expliquer cette décision du Bureau Exécutif.

Désormais, ce dossier est clos. Les différentes parties ont accepté les conclusions de la médiation.

8.2 Bilan de l'EuroVolley 2019

Championnat d'Europe 2019

Le Président signale que le dossier se finalise et que les dernières factures sont en cours de traitement.

Il observe que les premiers retours sont positifs tant du public, des téléspectateurs que des partenaires. Il regrette le peu d'engouement des volleyeurs à se déplacer dans les salles.

Le Conseil de Surveillance observe que pour le moment, cette manifestation n'a pas eu d'impact significatif en termes de licences. Il apparaît même, pour ce début de saison, un léger tassement.

Au-delà de cette compétition, le Conseil de Surveillance souhaite connaître la stratégie qui va être déployée dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024. Cet événement mondial a toujours une retombée surtout pour le pays organisateur.

Le Conseil de Surveillance pense qu'une stratégie en amont est indispensable : formation, nouvelle forme d'accueil, produits proposés ... Les clubs n'auront pas de nouveaux créneaux horaires, de nouveaux gymnases, pour autant l'accueil de ce flux de jeunes et moins jeunes doit être anticipé.

S'agissant de l'EuroVolley, le Président est conscient que pour le moment il n'observe pas d'impact direct. Il reste cependant confiant pour la fin de saison.

Pour les JO 2024, il signale que le Bureau Exécutif mène actuellement une réflexion sur la formation au sens large. Ce travail devrait être une base pour préparer l'avenir et plus particulièrement les JO 2024.

Concernant, le TQO à venir, il est certain que la qualification ne va pas être facile à obtenir. Toutes les conditions vont être mises en place pour que les joueurs et le staff puissent arriver dans les meilleures conditions.

9. POINT SUR LES COMPTES FINANCIERS

Le Trésorier Général apporte quelques précisions sur le résultat financier de l'Euro et répond aux différentes interrogations.

Christian ALBE revient également sur l'ébauche de la situation comptable du dernier trimestre, présentée précédemment. Il observe que cette projection est éloignée du résultat final et s'interroge sur le bien-fondé de ce travail.

Le Conseil de Surveillance comprend que l'exercice n'est sans doute pas aisé. Toutefois il se félicite du travail effectué et encourage vivement l'Exécutif à poursuivre dans cette direction. Cet exercice semble indispensable surtout lorsque le budget de la FFvolley atteint des montants aussi élevés. Nous ne pouvons pas attendre l'arrêté définitif des comptes fin mars, pour piloter sérieusement la FFvolley. Avec l'expérience et l'appui de la CCF, cela devrait être plus facile pour l'année prochaine.

10. PROGRAMMATION DE LA PROCHAINE REUNION

Le prochain Conseil de Surveillance est programmé les vendredi 24 janvier 2020 et samedi 25 janvier 2020 au siège de la FFvolley.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil de Surveillance remercie les membres et clos la réunion à 14h00.

La Présidente
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI